

Dans le calcul des indices par article, les rapports de prix de la période en cours et de la période de base sont utilisés. Pour les variétés homogènes les rapports des prix moyens sont calculés et les moyennes de rapports de prix sont utilisées pour les variétés hétérogènes.

Autres informations

Des informations détaillées sur les indices par groupes et sous-groupes sont également publiées en ce qui concerne les prix du marché officiel et du marché libre.

Organisation et publication

Instituto Nacional de Estadística: «Índice de preços no consumidor da Cidade de Luanda» (Luanda).

idem: «Metodologia do Índice de preços no consumidor de Luanda», série A: metodologia No. 1 (novembre 1991).

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Dénomination officielle

Cost of Living Index (Indice du coût de la vie).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur les ménages de classe moyenne disposant d'un revenu mensuel compris entre 350 et 550 dollars des Caraïbes orientales en 1974 et composés en moyenne de quatre à cinq personnes (dont au moins trois adultes).

Base originale

1 janvier 1969 = 100.

Source des coefficients de pondération

Les coefficients de pondération et les articles sélectionnés ont été obtenus sur la base d'un «panier type» mensuel, déterminé à partir de différentes études effectuées en 1974 sur la structure de consommation d'une coupe transversale de ménages de tailles et de revenus différents.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé-Nombre ap- ration proximatif de relevés de prix
Alimentation	43	46,5
Loyer, combustible et éclairage	4	28,8
Habillement et chaussure	4	7,5
Transports	1	10,0
Soins personnels et médicaux, loisir, etc.	9	7,2
Total	61	100,0

Dépenses de consommation des ménages

Pas disponible.

Mode de relevé des prix

Les prix pour la période 1969-1973 ont été déterminés, le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année, auprès de sources diverses. A partir de 1976, les prix sont relevés mensuellement.

Logement

Pas disponible.

Spécification des variétés

Pas disponible.

Substitution, changement de qualité, etc.

Pas disponible.

Articles saisonniers

Pas disponible.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres, sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période de base.

Organisation et publication

Ministry of Planning, Development and External Affairs, Statistics Division: «Cost of Living Index» (Antigua).

idem: «Cost of Living Index 1969-1974» (Antigua), Vol. I.

ANTILLES NEERLANDAISES

Dénomination officielle

Consumer Price Index (Indice des prix à la consommation).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur toute la population de Curaçao et Bonaire.

Base originale

Décembre 1984 = 100.

Source des coefficients de pondération

Les coefficients de pondération et les articles sélectionnés ont été déterminés sur la base des résultats d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée en 1981 auprès d'un échantillon de l'ensemble de la population de Curaçao et Bonaire.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé-Nombre ap- ration proximatif de relevés de prix
Alimentation	9	22,07
Boissons et tabac	2	2,32
Habillement et chaussure	2	8,68
Logement (y compris loyer, combustible et éclairage et dépenses de ménage)	5	18,76
Mobilier, ameublement et articles d'équipement ménager	7	9,96
Soins médicaux	1	2,16
Transports et communications	4	19,45
Instruction et loisirs	5	5,95
Autres (y c. soins personnels, assurances et autres biens et services)	3	10,65
Total	(a) 38	100,00

Remarque: (a) Nombre de sous-groupes.

Dépenses de consommation des ménages

Pas disponible.

Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés auprès de points de vente au détail et de prestataires de services.

Logement

Pas disponible.

Spécification des variétés

Pas disponible.

Substitution, changement de qualité, etc.

Pas disponible.

Articles saisonniers

Pas disponible.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres, sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à 1981.

Autres informations

Une nouvelle série (base octobre 1990 = 100) est maintenant calculée mais les informations méthodologiques relatives à cette série n'étaient pas disponibles au BIT lors de la publication du présent Volume.

Organisation et publication

Central Bureau of Statistics: «Statistical Monthly Bulletin» (Willemstad).

ARABIE SAOUDITE 1

Dénomination officielle

Cost of Living Index - All cities index (Indice du coût de la vie, indice toutes villes).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur les ménages saoudiens et étrangers résidant dans les 10 villes suivantes: Riyadh, Jeddah, Damman, Abha, Buraydah, La Mecque, Médine, Taif, Hufuf et Tabuk.

Base originale

1988 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur des coefficients de pondération et le choix des articles résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée pendant toute une année. La période de référence du relevé mensuel des dépenses de chacun des ménages était d'un mois. L'enquête a été réalisée dans 15 villes du royaume, les 10 villes ci-dessus mentionnées et 5 villes plus petites.

Toutes les zones géographiques du royaume étaient représentées dans l'enquête. L'échantillon des ménages était un échantillon par zone et chacun des ménages a fait l'objet d'un choix aléatoire. Au total, 15 000 ménages environ ont été initialement couverts par l'enquête.

Pour les coefficients de pondération utilisés dans l'indice du coût de la vie, les coûts (ayant pour base les données relatives aux dépenses des ménages) et la population ont été combinés. Aucune donnée relative aux comptes nationaux n'a été utilisée.

Les articles figurant dans l'indice du coût de la vie, ont été sélectionnés en utilisant des méthodes de probabilité proportionnelles à leur importance, de même que des méthodes aléatoires pour les articles non sélectionnés en fonction de la méthode précédente. Au total, plus de 200 articles sont inclus dans l'échantillon. Les coefficients de pondération des articles non sélectionnés sont estimés chaque mois en tenant compte du mouvement des groupes auxquels appartiennent «les articles dont le prix n'est pas relevé».

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé-ration	Nombre proximatif de relevés de prix
Alimentation	87	32,62	6 090
Logement (y compris combustible, éclairage et eau)	7	19,69	353
Habillement et chaussure	29	8,40	725
Mobilier et ameublement	36	9,38	900
Soins médicaux	7	1,24	175
Transports et communications	8	17,30	200
Instruction et loisirs	15	2,95	375
Autres dépenses	13	8,42	275
Total	202	100,00	(a) 9 093

Remarque: (a) Voir ci-après.

(a) Un critère de jugement, fondé sur des expériences en matière de relevés de prix, sert à déterminer le nombre des prix de chaque article. Il est procédé au relevé de sept prix pour chaque produit alimentaire et de cinq prix pour chaque produit non alimentaire. En raison de leur variabilité les produits alimentaires font l'objet d'un plus grand nombre de relevés de prix.

Dépenses de consommation des ménages

Dans les dépenses de consommation, les impôts, assurances et logements occupés en propriété ne sont pas pris en compte.

Mode de relevé des prix

Des magasins et autres points de vente au détail ont été choisis sur la base des résultats d'une enquête portant sur les points de vente au détail. Les enquêteurs relèvent mensuellement sept prix pour chaque produit alimentaire dans chaque ville. Le prix des produits non alimentaires est établi sur une base bimensuelle pour la moitié des produits dont le prix est indiqué chaque mois. Les prix de la plupart des produits non alimentaires font l'objet de cinq relevés, à l'exception de ceux dont les prix sont établis ou contrôlés par le gouvernement. C'est ainsi que les prix de l'éclairage, des frais concernant le téléphone, l'essence, etc. sont considérés comme constants jusqu'à ce que se produise un changement de prix. Les changements de prix pour ces articles sont indiqués dans les journaux. Les coûts des soins médicaux sont recueillis à la suite de visites dans des cabinets médicaux ou des hôpitaux. Les coûts en matière d'instruction sont relevés auprès d'un échantillon d'écoles des dix villes figurant dans l'indice. Les prix des transports sont relevés à la suite de visites aux bureaux des compagnies aériennes, compagnies d'autobus, etc. Les tarifs aériens concernent aussi bien les vols nationaux qu'internationaux. Pour les frais de téléphone, le tarif forfaitaire de base est combiné avec le coût des appels à longue distance.

En général, tous les prix sont collectés à l'occasion de visites personnelles effectuées par des enquêteurs. Ils font l'objet d'un relevé effectué sur une base aléatoire du 1er au 21ème jour de chaque mois. Les enquêteurs sont chargés de relever tous les prix dans des points de vente déterminés, vers la même époque chaque mois, de façon à ce que les prix dans certains points de vente puissent être indiqués vers le 5 du mois et d'autres vers le 20 du même mois. Un point de vente dont les prix ont été relevés le cinquième jour du mois ne fera pas l'objet d'un relevé le 20 du mois suivant.

Les enquêteurs sont chargés de demander aux intéressés de fournir les prix les plus courants de l'article. En cas de rabais normalement accordés, ces prix sont relevés. Les soldes sont traitées exactement comme les autres prix. Le prix est inclus

dans l'indice et, lors de son calcul, une diminution est indiquée par rapport au prix régulier précédent.

La liberté des prix existe en ce qui concerne certains produits pour lesquels des prix officiels sont également établis - un certain nombre de produits alimentaires bénéficient de subventions dans le royaume et il n'y a pas de prix inférieurs aux leurs. Il n'existe pas de prix au marché noir dans le royaume.

Les achats en location vente ou à crédit n'existent pas en Arabie Saoudite (l'indice ne comprend aucun article à ce sujet).

En ce qui concerne les achats d'articles d'occasion et la reprise d'articles usagés en tant que paiement partiel d'un nouvel article, aucun prix n'est relevé. Les enquêteurs sont chargés de relever les prix actualisés des produits disponibles en quantités pouvant être vendues.

Les prix à l'importation sont traités comme n'importe quel autre prix. En Arabie Saoudite, de nombreux articles sont importés. Les enquêteurs identifient le pays d'origine des articles.

Logement

Un barème détaillé des loyers est mis au point par l'enquêteur. Il y est fait mention des équipements compris ou non dans le prix du loyer, de l'existence ou non de climatisation dans les logements loués. Le relevé des prix porte à la fois sur les villas et les appartements. L'échantillon des loyers de chaque ville est divisé en six groupes dont les prix sont établis tous les six mois. Un sixième des mouvements des prix des loyers de chaque ville est appliqué aux coefficients de pondération du coût du loyer - population. Une valeur globale est établie pour l'ensemble des dix villes et il est procédé au calcul d'un indice des loyers pour l'ensemble du royaume.

Au chapitre «Logement» de l'indice, ne figurent pas les logements occupés en propriété.

Spécification des variétés

Le CSD dispose de spécifications détaillées pour tous les articles inclus dans l'indice du coût de la vie. Pour l'établissement de ces spécifications, l'enquêteur introduit dans l'indice la variété, le type, la fabrication, le numéro de série et le pays d'origine, etc. Le plus grand nombre d'informations possible est nécessaire à l'enquêteur pour qu'il puisse relever le prix du même article ou d'un article comparable au cours de la période qui suit le relevé des prix.

Substitution, changement de qualité, etc.

Changements de qualité: lorsqu'il est procédé au relevé du prix d'un article dont la taille et le poids sont différents de l'article qu'il remplace, le prix de l'article précédent est converti en celui d'un article d'une pondération comparable afin qu'une comparaison précise puisse être effectuée. Etant donné le manque de données qui empêchent de prendre en compte la plupart des changements de qualité, on ne tient pas compte de ces derniers et les nouveaux articles font l'objet d'un enchaînement dans l'indice.

Apparition de nouveaux produits: l'indice du coût de la vie est révisé tous les cinq ans. Les prix des nouveaux produits qui font leur apparition sur le marché entre ces périodes quinquennales ne sont pas relevés, mais peuvent être captés lors de l'enquête suivante sur les dépenses de consommation. Lorsqu'un nouveau produit remplace sur le marché un article dont le prix est déjà relevé, l'enquêteur ne doit pas procéder à son remplacement sauf si l'article dont le prix est déjà relevé n'est pas disponible et s'il s'agit du produit de remplacement le plus voisin dont on dispose.

Disparition du marché d'un produit de qualité déterminée: cela s'est parfois produit. Initialement, le coefficient de pondération de l'article est simplement estimé sur la base des mouvements du groupe auquel il appartient. S'il s'avère que l'article ne fera plus l'objet de stockage ou de vente, des instructions sont adressées au centre d'ordinateurs afin de combiner le coefficient de pondération de cet article dans le coefficient de la catégorie des articles dont les prix ne sont pas relevés. L'évaluation des articles entrant dans la catégorie de ceux dont les prix ne sont pas relevés est également fonction du mouvement des prix de ce groupe spécifique.

Articles saisonniers

Le relevé des prix des articles saisonniers a lieu lorsque ces derniers sont disponibles. C'est ainsi, par exemple, qu'il y a abondance de certains fruits et légumes à certaines périodes de l'année. Les prix de ces produits sont alors évidemment moins élevés. Les prix augmentent à mesure que l'offre diminue. Si les enquêteurs n'ont pas la possibilité de relever le prix d'un article déterminé, ils indiquent dans la liste des prix

que l'article n'est pas disponible et que son prix ne sera indiqué que lorsqu'il sera de nouveau disponible sur le marché.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période de base.

Pour le calcul des indices par article, on utilise le rapport des prix moyens de la période en cours et de la période précédente. L'indice toutes villes est un agrégat des dix unités primaires de sondage. On établit pour chaque article, dans chaque unité primaire de sondage, un coefficient de pondération reflétant les dépenses estimatives courantes, afférentes au panier du marché pendant la période de base. On a recours à la population de chaque unité primaire de sondage pour combiner les coefficients de pondération de chaque article afin d'obtenir les coefficients de pondération finaux pour toutes les villes.

Autres informations

Des indices détaillés relatifs aux sous-groupes, de même que des indices par ville sont publiés. Le Central Department of Statistics publie également un Indice des familles à revenu moyen.

Organisation et publication

Ministry of Finance and National Economy, Central Department of Statistics: «The Statistical Indicator» (Riyadh).

idem: «Statistical Yearbook».

idem: «Cost of Living Index».

ARABIE SAOUDITE 2

Dénomination officielle

Cost of Living Index - Middle Income-Index (Indice du coût de la vie, revenu moyen).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur les ménages à revenu moyen dont les dépenses mensuelles se situent entre 2 500 et 10 000 riyals saoudiens, résidant dans les villes suivantes: Riyadh, Jeddah, Damman, Abha, Buraydah, La Mecque, Médine, Taif, Hufuf et Tabuk.

Base originale

1988 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur des coefficients de pondération et le choix des articles résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée pendant une durée d'un an, en 1985-86. La période de référence du relevé des dépenses mensuelles de chacun des ménages était d'un mois. L'enquête a été réalisée dans 15 villes du royaume - les 10 villes mentionnées ci-dessus et 5 villes plus petites. Toutes les zones géographiques du royaume étaient représentées dans l'enquête. L'échantillon des ménages est un échantillon par zones et chaque ménage a été choisi au hasard. Au total, 15 000 ménages ont fait l'objet de l'enquête initiale.

Les coefficients de pondération utilisés dans l'indice du coût de la vie combinent le coût (sur la base des données relatives aux dépenses des familles) et la population. Aucune donnée relative aux comptes nationaux n'a été utilisée.

Les articles figurant dans l'indice du coût de la vie, ont été sélectionnés en utilisant des méthodes de probabilités proportionnelles à leur importance, de même que des méthodes aléatoires pour les articles non sélectionnés en fonction de la méthode précédente. Au total, plus de 200 articles sont inclus dans l'échantillon. Les coefficients de pondération des articles non sélectionnés sont estimés chaque mois en tenant compte du mouvement des groupes auxquels appartiennent «les articles dont le prix n'est pas relevé».

Dépenses de consommation des ménages

Dans les dépenses de consommation, les impôts, assurances et logements occupés en propriété ne sont pas pris en compte.

Mode de relevé des prix

Des magasins et autres points de vente au détail ont été choisis sur la base des résultats d'une enquête portant sur les points de vente au détail. Les enquêteurs relèvent mensuellement sept prix pour chaque produit alimentaire dans chaque ville. Le prix des produits non alimentaires est établi sur une base bimensuelle pour la moitié des produits dont le prix est indiqué chaque mois. Les prix de la plupart des produits non alimentai-

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé-	Nombre ap- roximatif de relevés de prix
Alimentation	85	37,66	5 950
Logement (y compris combustible, éclairage et eau)	8	21,11	353
Habillement et chaussure	26	7,93	650
Mobilier et ameublement	31	7,42	750
Soins médicaux	7	1,13	175
Transports et communications	9	15,08	225
Instruction et loisirs	15	2,01	350
Autres dépenses	13	7,66	300
Total	194	100,00	(a) 8 753

Remarque: (a) Voir ci-après.

(a) Un critère de jugement, fondé sur des expériences en matière de relevés de prix, sert à déterminer le nombre des prix de chaque article. Il est procédé au relevé de sept prix pour chaque produit alimentaire et de cinq prix pour chaque produit non alimentaire. En raison de leur variabilité les produits alimentaires font l'objet d'un plus grand nombre de relevés de prix.

res font l'objet de cinq relevés, à l'exception de ceux dont les prix sont établis ou contrôlés par le gouvernement. C'est ainsi que les prix de l'éclairage, des frais concernant le téléphone, l'essence, etc. sont considérés comme constants jusqu'à ce que se produise un changement de prix. Les changements de prix pour ces articles sont indiqués dans les journaux. Les coûts des soins médicaux sont recueillis à la suite de visites dans des cabinets médicaux ou des hôpitaux. Les coûts en matière d'instruction sont relevés auprès d'un échantillon d'écoles des dix villes figurant dans l'indice. Les prix des transports sont relevés à la suite de visites aux bureaux des compagnies aériennes, compagnies d'autobus, etc. Les tarifs aériens concernent aussi bien les vols nationaux qu'internationaux. Pour les frais de téléphone, le tarif forfaitaire de base est combiné avec le coût des appels à longue distance.

En général, tous les prix sont collectés à l'occasion de visites personnelles effectuées par des enquêteurs. Ils font l'objet d'un relevé effectué sur une base aléatoire du 1er au 21ème jour de chaque mois. Les enquêteurs sont chargés de relever tous les prix dans des points de vente déterminés, vers la même époque chaque mois, de façon à ce que les prix dans certains points de vente puissent être indiqués vers le 5 du mois et d'autres vers le 20 du même mois. Un point de vente dont les prix ont été relevés le cinquième jour du mois ne fera pas l'objet d'un relevé le 20 du mois suivant.

Les enquêteurs sont chargés de demander aux intéressés de fournir les prix les plus courants de l'article. En cas de rabais normalement accordés, ces prix sont relevés. Les soldes sont traitées exactement comme les autres prix. Le prix est inclus dans l'indice et, lors de son calcul, une diminution est indiquée par rapport au prix régulier précédent.

La liberté des prix existe en ce qui concerne certains produits pour lesquels des prix officiels sont également établis - un certain nombre de produits alimentaires bénéficient de subventions dans le royaume et il n'y a pas de prix inférieurs aux leurs. Il n'existe pas de prix au marché noir dans le royaume.

Les achats en location vente ou à crédit n'existent pas en Arabie Saoudite (l'indice ne comprend aucun article à ce sujet).

En ce qui concerne les achats d'articles d'occasion et la reprise d'articles usagés en tant que paiement partiel d'un nouvel article, aucun prix n'est relevé. Les enquêteurs sont chargés de relever les prix actualisés des produits disponibles en quantités pouvant être vendues.

Les prix à l'importation sont traités comme n'importe quel autre prix. En Arabie Saoudite, de nombreux articles sont importés. Les enquêteurs identifient le pays d'origine des articles.

Logement

Un barème détaillé des loyers est mis au point par l'enquêteur. Il y est fait mention des équipements compris ou non dans le prix du loyer, de l'existence ou non de climatisation dans les logements loués. Le relevé des prix porte à la fois sur les villas et les appartements. L'échantillon des loyers de chaque ville est divisé en six groupes dont les prix sont établis tous les six mois. Un sixième des mouvements des prix des loyers de chaque ville est appliqué aux coefficients de pondération du coût du loyer - population. Une valeur globale est établie pour l'ensemble des dix villes et il est procédé au calcul d'un indice des loyers pour l'ensemble du royaume.